

Le Comfort Bonus Professional d'Eneco



Les clients
professionnels fidèles
méritent un petit plus



Le Comfort Bonus Professional d'Eneco

Grâce au **Comfort Bonus Professional d'Eneco**, vous pouvez compter sur **toute une série de services d'assistance bien utiles pour votre établissement**. Parce que nous voulons vous aider aux moments où vous en avez vraiment besoin. Un petit coup de fil, et nous vous dépannons au plus vite. Quel soulagement, non ? Plus longtemps vous restez client, plus vous profitez d'avantages ! Nous vous les présentons ci-après. Saviez-vous que ces avantages vous sont offerts **tout à fait gratuitement** ?

Dès que vous êtes client depuis 1 mois !

Votre trajet d'avantages Comfort Bonus Professional commence lorsque vous êtes client Eneco depuis 1 mois. Vous pouvez alors profiter d'un certain nombre d'avantages pratiques qui vous aident à garder la tête froide en cas de problème imprévu dans votre établissement ou en cours de route. Nous vous conseillons également les assurances les mieux indiquées pour les indépendants. Car les entrepreneurs doivent souvent prendre des risques.

1

Support technique



Des problèmes lorsque vous rechargez votre véhicule électrique ? Besoin d'un professionnel comme un plombier, un serrurier ou un électricien ? Vous devez vous faire soigner ? Pas de panique. Vous pouvez vous adresser à nous **24/7**. Les coûts d'intervention seront à votre charge, mais nous vous aiderons à trouver **le spécialiste ou le professionnel dont vous avez besoin**.

2

Aide-ménagère après un dégât



Votre commerce a subi de graves dégâts des eaux après une intervention des services de secours comme les pompiers ou la protection civile ? Nous envoyons une **aide-ménagère** pour pomper l'excès d'eau, pour sécher les pièces, les nettoyer ou pour éliminer les mauvaises odeurs. Et ce, jusqu'à **2 interventions par an et maximum € 150 par intervention**.

3

Accès à un espace de coworking



De graves dommages peuvent rendre votre bâtiment d'entreprise inutilisable. Nous vous donnons **accès à un espace de coworking, un bureau ou une salle de réunion externe** (pour un **montant maximum de € 500 par an**).

La période de location doit commencer **dans les 8 jours** suivant la date à laquelle les locaux de l'entreprise sont jugés inutilisables.

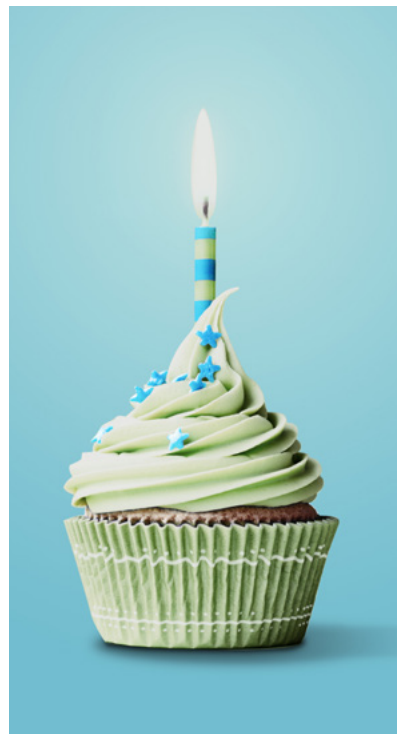
4

Audit des assurances*



Sur demande, vous avez droit à un **audit gratuit** de vos assurances telles que la responsabilité civile, l'incendie et la perte d'exploitation, les accidents (pour vous-même et vos collaborateurs), la voiture, la responsabilité des administrateurs et le cyber risk. Tout d'abord, un document d'inventaire sera établi. Ensuite, une évaluation en fonction du marché actuel sera faite et **optimisée** là où cela est possible. La proposition est bien sûr sans obligation, mais elle mérite certainement d'être prise en considération pour mieux vous protéger, votre entreprise et vous-même.

*Demandez votre audit gratuit de vos assurances : eneco.be/demande-assurance.



Vous êtes client Eneco depuis 1 an ?

Pour fêter cela, nous élargissons votre package d'assistance. Vous continuez à profiter de tous les avantages acquis après 1 mois. Ceux qui se rajoutent ? L'assistance vélo, l'assistance pour une voiture électrique et une intervention dans la franchise lorsque vous louez une voiture électrique en Europe.

5 Assistance vélo



Vous essayez de joindre l'utile à l'agréable et vous vous rendez à vélo au rendez-vous avec votre client. Mais soudain... c'est la panne. Ou l'un de vos collaborateurs crève un pneu sur le chemin du bureau ? Grâce à l'assistance vélo, vous reprenez la route immédiatement.

- **Dépannage, transport et rapatriement.**
- Valable pour **tous les vélos (électriques) de l'entreprise et de ses collaborateurs.**
- Assistance en cas d'immobilisation **durant un déplacement professionnel** (y compris entre le domicile et le travail) en Belgique.
- **Maximum 2 interventions par an** par numéro de client Eneco.

6 Assistance voiture électrique



Votre voiture électrique tombe en panne en cours de route ? Nous vous tirons d'embarras.

- **Dépannage, transport et rapatriement** en cas d'immobilisation durant un déplacement.
- S'applique à **une voiture électrique personnelle** sans moteur à combustion **de l'entreprise inscrite à l'adresse de consommation.**
- **Assistance en Belgique et dans toute l'Europe.**
- Une **voiture de remplacement** jusqu'à 5 jours en cas d'immobilisation de plus de 4 heures si le conducteur n'est pas en tort.
- En cas d'erreur humaine du conducteur, vous pouvez compter sur **maximum 2 interventions par an** par numéro de client Eneco (uniquement enlèvement par un dépanneur).

7 Couverture franchise voiture électrique de location



Vous louez une voiture 100 % électrique en Europe ? En général, vous devez payer une franchise en cas de sinistre. Avec le Comfort Bonus Professional, vous n'avez pas à la payer !

- En cas de dommage à votre véhicule électrique de location, nous vous rembourserons la **franchise jusqu'à un maximum de € 500 par an.**
- Cette intervention s'applique uniquement à ceux qui ont signé le contrat énergétique et est limitée à **2 interventions par an.**



Besoin d'assistance en Belgique ?
Appelez 24/7 le numéro gratuit 0800 24 001

Besoin d'assistance à l'étranger ?
Appelez 24/7 le +32 15 299 600



Toutes les informations sur le Comfort Bonus Professional d'Eneco sont fournies dans les conditions générales sur [eneco.be/bonus-pro](https://www.eneco.be/bonus-pro).
Le recours au Comfort Bonus Professional d'Eneco implique automatiquement l'acceptation des présentes conditions générales.